

LES LECTEURS PARLENT

A propos de l'article de G. Rabouille paru dans le numéro de janvier 1967

Le problème de la rentabilité de la forêt est certes préoccupant, non seulement dans l'ensemble de la C.E.E., mais encore dans tous les pays européens de ce côté-ci du rideau de fer. Il est d'ailleurs d'autant plus aigu que la forêt présente plus de *défauts de structure*, et les défauts de la forêt française sont bien connus : morcellement excessif, abondance de taillis, abondance de feuillus de basse qualité (1).

Je répète que ces défauts sont bien connus de tous et connus depuis longtemps, mais — manque de crédits ou d'imagination, routine, que sais-je?... —, on n'a pas entrepris pendant longtemps les mesures vigoureuses qui s'imposaient pour y remédier. Il est possible même qu'à ses débuts le F.F.N. ait encore aggravé le morcellement.

La baisse de rentabilité de la forêt, et M. Rabouille le signale, est d'ailleurs sélective. Certains assortiments et certaines essences continuent à se valoriser d'année en année et suivent assez fidèlement l'indice du coût de la vie. Il est vrai que le prix d'autres catégories se détériore dangereusement alors que les frais d'exploitation augmentent constamment.

Ce problème qui n'a pris de l'acuité que depuis 5 ou 6 ans est encore mal connu. Je ne connais pas d'étude exhaustive sur ce sujet. On ne sait s'il s'agit d'une tendance durable ou passagère et quelles en sont les raisons profondes. Il n'est pas dans mon intention de l'aborder ici, mais je voudrais faire quelques remarques sur l'article de M. Rabouille.

Je ne vois pas pourquoi l'on aurait stoppé les conversions de taillis et taillis sous futaie car le problème des débouchés du bois de chauffage ne date pas d'hier, mais d'au moins un demi siècle.

En ce qui concerne la politique papetière, les intéressantes études publiées ces dernières années par la F.A.O. et l'O.C.D.E. ont fait le tour de ce délicat problème. Entre autres conclusions, elles laissent entendre qu'à moyen et à long terme, face à l'augmentation de la consommation mondiale et à l'aménagement des ressources mobilisables en matière première, nos industries de la pâte doivent subsister même si, à l'heure présente, elles ne semblent pas toujours justifiées. Mais, dans ce secteur où la concurrence est très âpre, sylviculture, exploitation et commercialisation des bois, productivité des usines de pâte doivent faire un effort puissant et continu pour se tenir à flot. D'ailleurs le bois de trituration sapin-épicéa à 50 ou 60 F le mètre cube, prix de gros livraison départ, me paraît normal. Evidemment, il n'en est pas de même pour le pin ou les feuillus. Cependant, si le marché des bois de trituration peut être « organisé » de façon à améliorer le revenu du propriétaire forestier, une telle organisation ne peut, au sein de la C.E.E., s'inspirer des mesures protectionnistes, le bois n'étant pas inscrit dans la liste des produits agricoles.

(1) Sans parler des défauts de structure de la commercialisation et de l'industrie du sciage.

Personnellement, je pense que le protectionnisme a coûté suffisamment cher à la France depuis le début du siècle pour que l'on recherche à tout prix des solutions plus efficaces et durables à nos difficultés économiques. En matière de bois d'ailleurs, un protectionnisme aboutirait inéluctablement à hâter le remplacement du bois par des matériaux de substitution dans nombre de ses emplois et se retournerait en définitive contre le propriétaire qu'il voudrait sauver. Est-on assuré d'ailleurs que l'on continuera longtemps à faire du papier avec du bois?

Les solutions me paraissent devoir être recherchées dans l'élimination des défauts structurels de notre sylviculture et de notre économie forestière afin que celles-ci se rapprochent autant que possible des conditions existant dans les grands pays producteurs. Mais ceci est une autre histoire...

Un mot enfin sur la forêt touristique. A mon sens, le tourisme peut et doit rapporter à la propriété forestière. L'Association technique pour la vulgarisation forestière a publié de très intéressantes brochures sur ce sujet montrant que la sylviculture peut devenir avec profit « fournisseur de loisirs ». Les U.S.A. ont déjà une large expérience en la matière.

Je crois que tout le monde est d'accord pour reconnaître que la récréation en plein air conditionne dans une large mesure la santé physique et mentale du citoyen. Or, l'Etat n'a-t-il pas pris en charge, avec la Sécurité Sociale, la santé de la population? La conséquence normale est que l'Etat doit encourager le propriétaire privé de forêt à participer à cette tâche de santé publique: je citerai, à titre d'illustration, une réglementation néerlandaise du 5 juillet 1966 qui attribue au propriétaire privé une subvention (de 50 florins par ha et par an pour les 50 premiers hectares, puis dégressive ensuite) pour rendre sa forêt accessible au public.

Bruxelles, Février 1967.
(Communauté économique européenne).

X. Le CHATELIER.
